



---

ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010 À 19 h 30.**

---

**01 - Ordre du jour**

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

**05 – Période de questions**

**10 – Réglementation**

- 10.01 Adopter le règlement modifiant le Règlement PC-2713 sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à la formation d'un comité de sélection pour l'octroi de certains contrats de services professionnels.
- 10.02 Déposer un avis de motion relatif au règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de \$9,560,000 et l'affectation de la somme de 525 527,71\$ sur divers règlements d'emprunt afin de financer une dépense de 10 085 000\$ pour divers travaux d'aménagement et de construction de bâtiments, de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagement de surfaces sportives ainsi que de consolidation d'installation de berges.
- 10.03 Adopter le règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2011.
- 10.04 Déposer un avis de motion relatif au règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2495C de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'installation d'un foyer de masse sur le lot P56-47 – 139, avenue Broadview (Zone Ra141), lequel doit être adopté lors d'une prochaine séance.
- 10.05 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement résidentiel et une véranda fermée à la propriété située au 101, avenue Maitland (Règlement PC-2628-9)(D. Furlotte & E. Williams).
- 10.06 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'une nouvelle maison au 45, avenue Circle (Règlement PC-2628-9)(F. Gesualdi).
- 10.07 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un agrandissement à la maison située au 36, avenue du Golf (Règlement numéro PC-2628-9) (Gitta et Robert Kerr).
- 10.08 Considérer le refus des plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'installation d'un nouveau style de porte à la maison située au 35, avenue Cartier (Règlement numéro PC-2628-9) (Mme Mandanici de Sutton Performance).
- 10.09 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à des rénovations extérieures (véranda, peinture, matériaux de parement sur les côtés du deuxième étage) à la maison située au 11, avenue Wilton (Règlement numéro PC-2628-9) (Luc Patry).
- 10.10 Considérer la modification de la résolution numéro 2009-508 relativement à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement du revêtement extérieur pour la propriété située au 172, avenue Sunnyside (K. Hardy).
- 10.11 Considérer la modification de la résolution numéro 2010-176 relativement à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la construction d'un deuxième étage au 101, avenue Dieppe (A. Bala).

## **20 – Administration et finances**

- 20.01 Acheter un espace publicitaire de 440 \$ dans le programme de la production musicale annuelle « The Sorcerer » présentée par le Lakeshore Light Opera.
- 20.02 Autoriser le directeur de l'Ingénierie et de l'Usine du traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, les plans et autres documents pertinents relatifs à tous les projets à être exécutés au cours de l'année 2011, pour tous les projets inscrits au programme des dépenses en immobilisations 2011-2012-2013 ainsi qu'au programme dédié aux réseaux d'égouts et eau potable sous la responsabilité de la municipalité soumis au Service des infrastructures, transports et environnements (SITE) de la Ville de Montréal et à l'agglomération.
- 20.03 Autoriser le directeur de l'Ingénierie et de l'Usine de traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par ce dernier, quant à la conformité des travaux achevés à la suite de l'autorisation accordée par le ministère.
- 20.04 Autoriser le directeur de l'Ingénierie et de l'Usine de traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes de travaux d'éclairage des voies publiques incluant l'éclairage de rues, de sentiers et de feux de circulation à Hydro-Québec pour l'année 2011 et de nommer M. Ron Hurtubise, à titre de substitut, si requis.
- 20.05 Dépôt des indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2009.
- 20.06 Dépôt de la liste des engagements de crédit (commandes) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 novembre 2010 et la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2010.
- 20.07 Autoriser la création d'une nouvelle réserve (Centenaire) au montant de 200 000 \$ et autoriser le paiement de 50 000 \$ au Comité du centenaire de la Ville de Pointe-Claire.

## **30 – Contrats**

- 30.01 Adopter une politique de gestion contractuelle concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.
- 30.02 Octroyer un contrat de 96 346,37 \$ pour le nettoyage et l'écurage des égouts sanitaires et pluviaux pour l'année 2011 à la société Kelly Sani-Vac inc. (Appel d'offres PT110001).
- 30.03 Octroyer un contrat de 163 070,91 \$ pour la fourniture et la livraison de pierres de différentes grosseurs pour l'année 2011 à la société « La Compagnie Meloche Inc. » (Appel d'offres PT110003).

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Dépôt de la liste des changements au personnel par décision déléguée pour le mois de novembre 2010, telle que préparée par André Lévesque, Chef de division – Ressources humaines.
- 50.02 Créer et modifier certaines fonctions de cadres de la Division des activités aquatiques et de la Division récréation et procéder à la nomination temporaire de ces employés.

## **70 – Levée de la séance**